

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 20/03/2025

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN à Eva LE CHARPENTIER, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-François ROUSSET

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250327_036

Objet : Parc Naturel Régional des Grands Causses – avenant au Contrat Grand Site Occitanie Millau – Roquefort – Sylvanès 2023 - 2027

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui

répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le Grand Site Occitanie Millau – Roquefort – Sylvanès s'inscrit dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Cet avenant au contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023 – 2027.

Le présent avenant au contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau – Roquefort – Sylvanès ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie »,
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence,
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Cet avenant au contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne, ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

Ces items sont détaillés dans les articles de l'avenant au contrat cadre qui a fait l'objet d'une rédaction collective, centralisée par l'équipe du Parc, avec les différents signataires de l'avenant au contrat. Des allers retour avec les services de la Région permettent d'ajuster la rédaction en conformité avec les exigences de la Région.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à :

- **VALIDE** le projet d'avenant au contrat et ses annexes suite au comité de pilotage du 31 janvier 2025,
- **TRANSMETTRE** le projet d'avenant au contrat et ses annexes au Conseil Régional d'Occitanie en vue d'une validation en commission permanente,
- **SIGNER** l'avenant au contrat, ses annexes et tout autre document utile à sa mise en œuvre.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

MILLAU-ROQUEFORT-SYLVANES

2024-2027

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL)

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

ARTICLE 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau-Roquefort-Sylvanès ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en

cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie de Millau-Roquefort-Sylvanès

Le Grand Site Occitanie **Millau-Roquefort-Sylvanès** est constitué :

- d'un ou de plusieurs cœurs emblématiques - lister le ou les cœurs emblématiques et intégrer la cartographie du ou des périmètres SPR (un cœur emblématique GSO est un « site patrimonial remarquable » loi LCAP):

4 cœurs emblématiques :

- Millau et le Viaduc de Millau, c'est-à-dire la zone délimitée au titre de la procédure SPR (Site Patrimonial Remarquable) et le périmètre de la concession du Viaduc (cf. cartes SPR et concession du viaduc)
- Roquefort-sur-Soulzon, soit le périmètre de l'AOP qui servira de référence à la procédure « Site Patrimonial Remarquable », et qui sera pris en compte dans le PLUI de la Communauté de communes du saint-Affricain, Roquefort, sept vallons (cf. carte de la zone des fleurines de l'AOP Roquefort)
- Sylvanès et le « Centre Culturel de Rencontre » soit, le PDA (périmètre délimité des abords) de l'Abbaye. (cf. carte du PDA)
- Sévérac d'Aveyron et son château, périmètre délimité par le zonage de classement en cours SPR (cf. carte du Site Patrimoine Remarquable).

Il est important d'ajouter que 2 communes, Saint-Rome-de-Tarn et La Couvertoirade sont classées « Site Patrimonial Remarquable ».

Des lieux de visites majeurs :

Le Musée de Millau en lien avec le Site archéologique de la Graufesenque.
Les 5 sites templiers et hospitaliers du Larzac (dont le SPR La Couvertoirade).

D'une zone d'influence :

Les Communautés de communes d'origine, périmètre GSO Millau-Roquefort-Sylvanès d'origine :

- Millau Grands Causses ;
- Saint-Affricain, Roquefort et Sept Vallons ;
- Larzac et Vallées ;
- Monts Rance et Rougier ;
- Muse et Raspes (Dont le SPR Saint-Rome-de-Tarn)
- Causses à l'Aubrac (zone située sur le PNRGC)

Ce périmètre est élargi au territoire du PETR du Syndicat mixte du Lévézou.

Ce périmètre fait écho aux démarches territoriales co-existantes et des habitudes de collaboration au titre du Contrat régional territorial, du programme Leader et du Pôle de pleine nature du Massif central.

ARTICLE 3_-- Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Millau-Roquefort-Sylvanès :

Le projet « Grands Sites Occitanie » doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL) :

Il doit notamment intégrer des actions relatives :

- à la stratégie territoriale de développement de l'économie locale (tourisme, sports de nature, culture, savoir faire, agritourisme, ...) permettant de favoriser un tourisme responsable surtout le territoire du Grand Site Occitanie : initiatives innovantes, inspirantes, remarquables,
- à la stratégie de mise en réseau et de partenariat entre les acteurs publics et privés pour mobiliser les parties prenantes et donner de la visibilité aux projets et à la politique GSO,
- à la définition des valeurs intrinsèques du GSO (identité, caractère, éléments différenciants)
- au projet de préservation et de valorisation du patrimoine (culturel, naturel, savoir faire) du GSO,
- à la stratégie digitale avant pendant et après la visite du Grand Site Occitanie
- à l'amélioration de la qualité de l'accueil (y compris publics empêchés) conformément aux attentes des visiteurs
- à l'incitation des visiteurs à découvrir les atouts du territoire et la collection des Grands Sites Occitanie
- à l'appropriation de la politique des Grands Sites par les habitants et les autres acteurs de l'économie locale afin d'en faire des ambassadeurs,
- aux thématiques prioritaires de la Région identifiées dans le SRDTL : mobilités douces et collectives, gestion des flux touristiques, agritourisme, valorisation des productions locales, circuits courts, observation, ...
- aux outils de gestion des cœurs emblématiques :

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Millau : périmètre défini, phase règlement en cours Classement Ville d'Art et d'Histoire et classement en Pays d'Art et d'Histoire	Arrêt prévu au 1 ^{er} trimestre 2019. Sera annexé au PLUI.
	Sylvanès : PDA (à inscrire dans le PLUI)	Sylvanès : Lancer une procédure SPR
	Roquefort : zone AOP, référence pour servitude SPR (repris dans le plui)	Roquefort : procédure SPR à lancer en 2019
	Sévérac d'Aveyron : zone SPR	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	Millau : feuille de route (GSMP) - Schéma Directeur d'urbanisme de la Ville de Millau et ses déclinaisons par quartiers – novembre 2016 - Élaboration d'un guide de référence sur la qualité urbaine de la ville de Millau et de sa déclinaison par espaces publics novembre 2016	
	Sylvanès : schéma directeur, Aveyron ingénierie	Sylvanès : poursuite des études dans le cadre du projet avec les services de l'Etat (DRAC) et Aveyron Ingénierie
	Roquefort : schéma directeur (étude Roquefort 2016)	Roquefort : lancement de l'AMO en 2019
	Sévérac d'Aveyron	Schéma bourg centre
RLP	Millau : RLP en vigueur (1995) RLPI en cours (prescrit par délibération du 28/09 :2016)	Arrêt prévu avant la fin de l'année 2018 pour mise à l'enquête publique. RLPI en cours
		A Sylvanès, pas de RLP prévu, à minima application du code de l'environnement qui régit la publicité dans les Parcs naturels régionaux
Règlement enseignes		
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Millau : Prescription d'un PLUi HD valant PLH et PDU par délibération du 1 ^{er} /07/2015 Arrêt du PLUi le 04/07/2018	Millau : Approbation PLUi HD 1 ^{er} trimestre 2019
	Schéma directeur étude Rayssac, Roquefort	
	Sylvanès, étude en cours dans le cadre du projet du centre culturel de rencontre	
	Sévérac d'Aveyron : schéma directeur des mobilités douces	
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Millau, SIL mise en place	Projet de remise à plat de la SIL pour conformité avec la réglementation de la signalisation routière (lien entre pré signalisation, signalisation et publicité). Accompagnement au cas par cas par un bureau d'études. 2018-2019.
	Sylvanès SIL mise en place	
	Roquefort, SIL mise en place	
Plan de gestion pour les sites naturels et état d'avancement pour les OGS	Cf. Schéma d'interprétation du Parc naturel régional des Grands Causses	
	Cf. Charte du Parc naturel régional des Grands Causses	

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Millau-Roquefort-Sylvanès sur la période 2023/2027 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO Millau-Roquefort-Sylvanès établit une feuille de route prévisionnellesur la période 2023/2027, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région et aux potentiels autres partenaires financiers (Département, Etat, Europe, ...). Le territoire présentera le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Une analyse par la Région et les autres partenaires financiers sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs,
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif tourisme durable, responsable et solidaire - Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Gouvernance du Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès

Chef de file : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, représenté par Richard Fiol, Président

Chef de projet : Directeur du Parc naturel régional des Grands Causses

Le chef de file assure l'animation et la mise en œuvre de la stratégie, il veille au suivi des actions et à leur ajustement, il dispose d'une équipe d'ingénierie dédiée composée des personnels des différents services et pôles identifiés. Il assure la démarche de coopération.

Chef de file technique : OT Millau Grands Causses en partenariat avec les OT partenaires :

- Office de tourisme du Pays du Roquefort
- Agence d'attractivité et du Tourisme Larzac et Vallées
- Office de Tourisme Rougiers Aveyron Sud
- Office de tourisme des Causses à l'Aubrac
- Office de tourisme du Pays de la Muse et Raspes du Tarn
- Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lézou
et L'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron.

Cette partie est cadrée par la convention de partenariat entre Le Parc, L'Adat et les offices de tourisme – annexée au Contrat).

Une recherche de convergences avec les GSO : Albi - Vallée du Tarn, Cirques de Navacelles Lodève – Pays viganais et Gorges du Tarn) tel que prévu par La charte du Parc 2024-2029 sera assurée.

1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès est l'instance transversale et décisionnelle du projet. Il est l'organe de gouvernance politique, de validation et de concertation. Enfin il est chargé de définir les orientations stratégiques, d'assurer la cohérence des actions menées et de garantir la mise en œuvre du projet en accord avec les objectifs du label "Grands Sites Occitanie".

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

Il est présidé par la Maire de Millau et regroupe les présidents ou représentants des institutions suivantes :

- Région Occitanie,
- Département de l'Aveyron,
- Communautés de communes concernées,
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Syndicat mixte du Lézou,
- L'agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron,
- Les Offices de tourisme, et l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lézou
- Les Maires des communes « cœurs emblématiques ».

2. Le Comité Technique

Le Comité Technique est une instance opérationnelle en charge de la mise en œuvre concrète des actions décidées par le Comité de Pilotage. Il est composé des :

- Représentant-e-s des services techniques concernés de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron et des Communautés de communes concernées,
- Directrice de l'agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron,
- Directeurs-rices des Offices de tourisme,
- Représentant-e-s des services techniques des communes cœurs emblématiques,
- Les services du PETR.

Ce comité est animé par le Directeur du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Madame la Maire de Millau, en tant que présidente du Comité de Pilotage, y participe afin d'assurer un lien direct entre la stratégie et l'exécution des actions.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Millau-Roquefort-Sylvanès sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps),
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)

- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
 - animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication « Grands Sites Occitanie »
 - fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
 - s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
 - promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-réputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs...

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction de l'économie locale du tourisme de l'agriculture et de l'alimentation et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Dispositif tourisme durable, responsable et solidaire-Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

Et autres dispositifs de droits communs de la Région intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département :

Texte dont la rédaction relève du Département concerné.

ARTICLE 10 – Durée :

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

A

Le

Madame Carole Delga,
Présidente, de la Région Occitanie

Monsieur Arnaud Viala
Président du Département de l'Aveyron

Monsieur Richard Fiol,
Président du Syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Madame Emmanuelle Gazel
Maire de Millau et Présidente de la Communauté Millau Grands Causses

Monsieur Bernard Sirgue
Maire de Roquefort

Monsieur Michel Wolkowitsky,
Maire de Sylvanès

Monsieur Edmond Gros
Maire de Sévérac d'Aveyron

Madame Emmanuelle Gazel,
Présidente de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses

Monsieur Sébastien David,
Président de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Madame Monique Aliès,
Présidente de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier,

Monsieur Christian Naudan,
Président de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac

Monsieur Jérôme Mouries,
Président de la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn

Monsieur Christophe Laborie,
Président de La Communauté de communes Larzac et Vallées,

Monsieur Arnaud Viala,
Président du PETR du Syndicat Mixte du Lévézou

Monsieur Jean-Luc CALMELLY
Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron

Monsieur Christian Forir
Président de l'Office de tourisme
Millau Grands-Causse